

Rexel

FACTURE

Le 12/12/2024

N° 460160732

Page : 001 / 001

CLIENT JURIDIQUE
CLIENT DIVERS COMPTANT

37 AV DE LARRIEU

31100 TOULOUSE
FRANCE

REXEL FIGEAC
394 AVENUE CLAUDE HUET
ZONE INDUSTRIELLE LAFARRAYRIE

46100 FIGEAC
Tél.: 05.65.50.33.00
Fax.: 05.65.34.10.20

BEFFARA
LE BOURG

46100 CAMBURAT

ADRESSE DE LIVRAISON

BEFFARA
LE BOURG

46100 CAMBURAT

N° Client : 5469003

N° T.V.A. Intra-communautaire : FR14425880473

Tient lieu de bon de livraison et emporte remise de la marchandise mentionnée

N° ligne	Référence / Désignation	Prix de base unitaire	Remise en %	Prix Net Unitaire	Qté	Unité	Montant H.T.	Code T.V.A.
Votre commande N° : BEFFARA du 12/12/2024 - Votre vendeur : GUERLAIS HUGO BL N° 000173719 - Date de livraison : 12/12/2024 - BEFFARA - LE BOURG								
001	SCHA9S65463	189,83081	55,00	85,42386	1	U	85,42	2
	ACTI9 ISW 4P 63A 415VAC 00							
002	SCH13396	34,05798	35,00	22,13769	1	U	22,14	2
	MINI COFFRET OPALE 12 PAS 00							

Code T.V.A.	Total H.T.	P.F.A.	MT H.T. Eco Contribution	Frais de port	Net H.T.	Taux de T.V.A. (en %)	Total T.V.A.
2	107,56	3,60			111,16	20,00	22,23

L'éco-contribution correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-829 et de l'article L. 541-19-2 du Code de l'Environnement.

Escompte pour paiement anticipé : néant par rapport aux conditions générales de vente.

Votre paiement à expédier à :

REXEL France /SUD EST
CENTRE DES PAIEMENTS
TSA 91114

69626 VILLEURBANNE CEDEX
Tél. Service client : FAX : 0476264761 / fontaine-compta-client@rexel.fr
BNP PARIBAS PARIS (BNPAFRPPPLZ)
RIB 30004 00588 00010007392 64
N° code IBAN FR76 3000 4005 8800 0100 0739 264

N° comptable	5469003
Date d'échéance	12/12/2024
Mode de règlement	ESP Espèces

Extrait des conditions générales de vente : Les factures de la Société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total ou partiel à l'échéance rendra toute somme due par le Client immédiatement exigible sans rappel préalable. Elle entraînera notamment le paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros par facture impayée, ce montant étant susceptible d'être augmenté si la Société justifie que les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. L'application d'une clause pénale égale à 15 % du montant total facturé et non payé par le Client ainsi que des pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt pratiqué par le Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente reporté de dix points de pourcentage, le taux d'intérêt à appliquer étant, pour le premier semestre de l'année, celui en vigueur au 1er janvier de l'année considérée et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année considérée. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'exigibilité de la facture et jusqu'au complet paiement des sommes dues. Conformément à la loi n°80-335 du 12 mai 1980, les biens vendus demeurent la propriété de la Société REXEL France jusqu'au paiement intégral et effectif du prix facturé et de ses accessoires, la livraison n'entendant de la remise matérielle des marchandises. Tout litige entre le Client et la Société relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

REXEL France SAS - 13 Bd du Fort de Vaux - 75017 Paris

SAS au capital de 41 940 672 euros - N° Siren : 309 304 616 - RCS Paris - Code NAF 4669A - Numéro de TVA Intra-communautaire : FR 26 309 304 616